

Nombre de formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus)

Description

Cet indicateur précise le nombre de formations mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, par les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des élus et des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en

ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme des formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus) susceptibles d'intervenir sur le territoire du Parc. Décompte, quand c'est possible du nombre de formations sur l'éco-rénovation et du nombre de formations sur la restauration.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressant et encore bien préservé. Le territoire a candidaté avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, candidature qui a été retenue. La candidature vise, entre autre, à s'appuyer sur l'existant et donc ce patrimoine, pour le rendre thermiquement plus performant, sans le dénaturer. Ce patrimoine bâti rural est aujourd'hui menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires, notamment pour la rénovation efficace de ce type de bâtiment. Le Parc naturel régional des Caps et Marais

d'Opale s'intéresse d'abord au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux employés sont généralement plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 12 formations ont été proposées aux professionnels. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage de sessions de formations.

Limites d'interprétation

Les partenaires ne peuvent fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNRCMO mais accueillir des personnes exerçant sur le territoire du Parc. Toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région.

Résultats



Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de participants aux actions de formation sur le patrimoine bâti destinées aux professionnels

Description

Cet indicateur précise le nombre de participants aux actions de formation mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre de participants aux actions de formation (éco-rénovation et restauration) organisées en Nord-Pas de Calais et comptant des artisans et employés susceptible d'exercer sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

Le Parc s'intéresse principalement aux problématiques associées au patrimoine bâti d'avant 1948. En effet, après cette date les matériaux utilisés deviennent plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 74 professionnels ont été formés à l'éco-rénovation et/ou à la restauration du patrimoine bâti ancien. Dans les deux ans à venir, il faudra augmenter le nombre de professionnels formés afin de couvrir davantage la région Nord-Pas de Calais et de répondre correctement aux demandes croissantes des particuliers sur la rénovation de leur maison.

Limites d'interprétation

Aucun des partenaires ne peut nous fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNR mais accueillir des personnes exerçant sur le territoire du PNR, toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région. Les formations proposées par le CNFPT ne sont pas prises en compte.

Résultats



Source : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale 2017

100 professionnels formés
Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de participants aux actions de sensibilisation destinées au grand public (forums, brèves, stages, actions pédagogiques, visites, etc.)

Description

Cet indicateur précise le nombre de participants aux actions de sensibilisation mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les acteurs locaux, les associations spécialisées et les privés.

Il s'agit d'actions de sensibilisation (forums, soirées d'échanges, visites, stages...) sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) réalisées

sur le territoire du Parc à destination du grand public (particuliers, élus, scolaires) habitant ou non le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour le rendre plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre de participants aux actions de sensibilisation sur l'éco-rénovation et ou la restauration organisées sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs est nécessaire.

Nous nous intéressons au patrimoine d'avant 1948 car après cette date les matériaux utilisés étaient plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

Limites d'interprétation

il existe une difficulté à préciser la provenance géographique des participants, même si la majorité vient probablement du territoire du PNR au vu de la communication engagée

Résultats



Source : PNR CMO

sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[Site de l'UNESCO \(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de conseils en écorénovation et en restauration du patrimoine bâti apportés aux porteurs de projets

Description

Cet indicateur précise le nombre de conseils donnés au grand public par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les Espaces Info Energie présents sur le territoire du Parc, Maisons paysannes de France, les CAUE et la Fondation du patrimoine.

Il s'agit de conseils donnés au grand public (particuliers et élus habitant le territoire du Parc) ayant un projet en éco-rénovation et/ou restauration.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau...).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci s'opère dans le respect de l'histoire et des caractéristiques architecturales du bâtiment.

Somme du nombre de conseils donnés au grand public (particuliers et élus habitant le territoire du Parc) ayant un projet en éco-rénovation et/ou restauration.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et matériaux inadaptés et la non prise en compte ou reconnaissance de l'intérêt patrimonial de certains bâtis.

Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

En 2013, **340 conseils** ont été donnés.

En 2014, **71 conseils** ont été donnés.

En 2015, **90 conseils** ont été donnés.

En 2016, **282conseils** ont été donnés.

Limites d'interprétation

cet indicateur dépend en partie de sources extérieures au Parc. C'est pourquoi il pourrait ne pas être toujours exhaustif

Résultats



Source : PNRCMO

Espaces infos

Maisons paysannes de France 62 et 59

CAUE 62

100 maîtres d'ouvrages impliqués dans des projets de restauration ou d'éco-rénovation

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

**Nombre d'actions de
sensibilisation destinées au**

grand public (forums, brèves, stages, actions pédagogiques, visites, etc.)

Description

Cet indicateur précise le nombre d'actions de sensibilisation à l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti, programmées et mises en œuvre par les acteurs locaux, les associations spécialisées et les privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent être des forums, des soirées d'échanges, des visites, ou encore des stages. Elles portent sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) qui ont lieu sur le territoire du Parc.

On entend par éco rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et

architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre d'actions de sensibilisation sur l'éco-rénovation et/ou la restauration organisées sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

Le Parc s'intéresse principalement au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux mis en oeuvre sont en général plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 18 actions de sensibilisation ont été proposées au grand public. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage d'actions de sensibilisation auprès des élus et des scolaires.

Limites d'interprétation

Aucun des partenaires ne peut fournir la provenance géographique des participants aux actions de sensibilisation listées.

Résultats



Source :

PNRCMO

sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de collectes de témoignages ou d'enquêtes ethnologiques réalisées sur

le territoire

Description

Cet indicateur recense le nombre de collectes de témoignages ou d'enquêtes ethnologiques réalisées sur l'héritage culturel du Parc. On entend par « héritage culturel » ce qui a trait à l'utilisation des ressources naturelles et plus généralement l'adaptation de l'homme à son milieu naturel ; aux fêtes, traditions et jeux locaux, facilitateurs de lien social ; et à l'évolution des paysages.

Une attention sera également portée au patrimoine oral (langues locales, dictons, légendes, etc.).

Une localisation de ces collectes permettra de préciser la répartition de ces éléments du patrimoine sur le territoire.

Les collectes de témoignages et enquêtes ethnologiques peuvent être conduites soit par des professionnels, soit par des bénévoles, préalablement formés par le Parc. Une distinction sera également faite.

Nombre de collectes de témoignages ou d'enquêtes ethnologiques réalisées sur l'héritage culturel du Parc en différenciant le nombre de projets portés par les bénévoles et ceux portés par des professionnels.

Ce calcul prend seulement en compte les collectes conduites en relation avec le syndicat mixte du PNR.

Contexte / Analyse

L'appropriation du patrimoine local passe par sa nécessaire compréhension et transmission. C'est pourquoi le Parc et

d'autres partenaires réalisent des collectes de témoignages et enquêtes ethnologiques afin de « prendre le pouls » des activités traditionnelles présentes sur le territoire et de (re)découvrir le territoire par les propos des habitants ; de mieux les connaître pour en comprendre les mécanismes de transmission ; ou de proposer de nouvelles méthodes afin de faire perdurer certaines pratiques ou de les faire évoluer.

Ces enquêtes ou collectes contribuent à l'amélioration de la connaissance du territoire du Parc et à forger ou faire ressortir les composantes de son patrimoine culturel immatériel.

En 2013, une collecte de témoignages a été réalisée par un bénévole : la cimenterie de Lottinghen et son implantation dans le paysage. Les enquêtes ethnologiques sont des actions qui prennent du temps car elles nécessitent une bonne connaissance préalable du sujet et de ses implications. A l'avenir, une enquête par an pourra être correctement conduite.

Limites d'interprétation

Ces enquêtes ou collectes de témoignages peuvent être conduites par d'autres partenaires ; les sujets traités n'émanent pas forcément des habitants.

Résultats



En 2012, deux collectes ont été menées, une sur le tir à l'arc et la seconde sur le thème de la pêche à pied.

En 2013, une collecte a été menée par un bénévole sur la cimenterie de Lottinghen et une sur les sécheries.

En 2014, deux collectes ont été menés, une sur les lieux d'extraction, et une sur la réédition de livrets des parcelles et un complément sur le moulin.

En 2015, une collecte a été menée sur la Slack.

En 2016, deux collectes ont été menées par le CLEA et une portée par la SMAGEAA sur les inondations.

Sources : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Sans Objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site de l'UNESCO \(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de créations artistiques participatives de valorisation des patrimoines

du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Description

Cet indicateur recense le nombre de créations artistiques participatives proposées sur le territoire.

On entend par créations artistiques participatives les projets de valorisation du patrimoine au cours desquelles des habitants sont intégrés à la démarche. Ils aboutissent à une restitution présentée à un plus grand nombre de personnes (exposition, spectacle, etc.).

L'implication des habitants peut se faire soit par des ateliers de pratique artistique, soit par des collectes de témoignages, d'histoires ou autres faites auprès des habitants. Cette implication est valorisée par une création artistique participative. Cette création est au service soit du patrimoine qu'elle valorise, soit du message à véhiculer.

Nombre de créations artistiques participatives conduites sur le territoire du Parc. En préciser le thème et la localisation

Contexte / Analyse

Les approches culturelles et festives s'appuient sur l'implication des habitants pour exister. C'est pourquoi elles constituent de bons relais pour transmettre l'héritage culturel du territoire ou pour véhiculer des « messages Parc ». Les artistes deviennent des médiateurs au service du territoire dont l'objectif principal est de nourrir leurs créations des paroles et du vécu des habitants.

La restitution de ces opérations participatives touche un plus grand nombre de personnes puisque des habitants, partageant le quotidien du village concerné, viennent pour voir leurs amis, voisins sur scène, en photo, etc. Ces projets parlent du territoire par ceux qui le font : les habitants.

En 2013, 2 actions participatives se déroulent sur le territoire.

En 2014, 2 actions participatives se déroulent sur le territoire : une réédition de parcelles et une action paysage.

En 2015, 1 action participative se déroule sur le territoire : un Mapping (PAH)

En 2016, 3 actions participatives se déroulent sur le territoire : une au niveau de la Slack et 2 organisées par le CLEA CAPSO.

Limites d'interprétation

Pour comptabiliser les actions concernées par l'indicateur, il faudra tenir compte de la conjonction de 2 critères :

- la valorisation du patrimoine ou d'un enjeu du développement durable ;
- la participation des habitants.

Résultats

Nombre de créations artistiques participatives valorisant le patrimoine du Parc : 2

- Saint-Omer, destruction d'un bâtiment, le bloc de 10 (Pays d'Art et d'Histoire)
- Bayenghem-les-Seninghem, Coulomby et Seninghem autour du paysage de l'Urne à l'eau (PNR)

Source :

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer

Pays

Communautés de communes

Sans Objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre d'inventaires ou repérages du patrimoine bâti traditionnel effectués

Description

Cet indicateur précise le nombre d'inventaires ou repérages du patrimoine bâti traditionnel effectués sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Il porte principalement sur les études relatives au patrimoine bâti d'avant 1948, c'est-à-dire, construit avec des matériaux et des techniques traditionnels. Elles peuvent être exhaustives, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme par exemple, ou thématiques, ciblant un type de patrimoine (ex. les moulins, le « petit » patrimoine bâti, etc.).

Ces inventaires ou repérages recensent les édifices dont les caractéristiques architecturales ont été peu modifiées, l'histoire de l'édifice pouvant alors facilement se lire.

Somme des inventaires réalisés sur le territoire du Parc naturel régional par le syndicat mixte ou ses partenaires ; Décompte du nombre de bâtiments peu dénaturés recensés.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional cherche à préserver le patrimoine bâti traditionnel qui contribue à la qualité paysagère de son territoire. Et l'ancrer dans un terroir et un environnement. Il cherche également à le faire évoluer, de la manière la plus respectueuse en analysant ce qui fait la spécificité

architecturale de ces patrimoines. Les inventaires ou repérages du patrimoine bâti réalisés depuis de nombreuses années par le syndicat mixte du Parc ou ses partenaires permettent cette meilleure connaissance du patrimoine.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, ces données sont précieuses puisqu'elles forment le socle de la connaissance du patrimoine et de la réflexion sur son évolution.

A l'avenir, tout le territoire sera couvert par ce type de démarche qui permettront de cibler certains inventaires thématiques.

En 2013, 3 inventaires sont finalisés à l'échelle de 3 intercommunalités et 2 sont en cours.

Résultats

Les inventaires réalisés par territoire sur le territoire du Parc.

Année de réalisation	Titre	EPCI concernés
2001	Inventaire du petit patrimoine bâti rural	Totalité du Parc
2004	Inventaire des moulins et ouvrages d'eau de la Liane	CCDS /CAB

2009 / 2012 / 2013	Inventaire du bâti à pans de bois torchis	CCDS / CCRAVH/ CCRA / CASO / CC3P
2012	Muret de pierre	CCT2C/ CAB
2013	Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI	CCDS / CAB/ CC3P / CCT2C/ CASO
2014	Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI	(CCDS / CAB / CC3P / CCT2C / CASO)

2015	Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI Inventaire des moulins sur les communes du marais audomarois : Saint-Omer, Longuenesse, Saint-Martin-au-Laërt, Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Hallines, Helfaut, Tatinghem, Wizernes, Salperwick, Eperlecques, Houlle, Moringhem, Moulle, Serques ; Tilques ; Wardrecques ; Bayenghem-les-Eperlecques, Mentque-Nortbécourt, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem ; Zouafques sont venues agrandir le périmètre de la CAPS0. A celles-ci s'ajoutent les 3 communes du Nord, signataires de la Charte du Parc : Nieurlet, Noordpenne, Saint-Momelin. Inventaire des murets de pierre du Boulonnais (Audinghen, Audresselles, Ambleteuse, Bazinghen, Wimereux, Wimille, Escalles, Havelinghen, Audembert, Tardinghen, Beuvrequen et Offrethun)	(CCPL) (CAPS0) (CAB, Terre des 2 Caps)
--------------------	--	---

Source : PNRCMO 2013

Objectif : Inventaires architecturaux typologiques ou thématiques dans chaque PLU communal ou intercommunal

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de bâtiments présentant un intérêt architectural reconnu

Description

Cet indicateur précise le nombre de bâtiments situés sur le territoire du Parc faisant l'objet d'une intégration dans la base Mérimée. On dénombre également les bâtiments qui, repérés dans le cadre des inventaires, justifie d'un intérêt architectural certain et sont donc susceptibles d'être reversés à la base de données Mérimée.

La base Architecture-Mérimée recense ces édifices et permet

une analyse plus fine accessible à tous.

La base Architecture-Mérimée, du nom de celui qui a commencé le recensement des ensembles architecturaux remarquables dès 1834, Prosper Mérimée, recense le **patrimoine monumental français** dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. Quelques 180 000 notices, la compose aujourd'hui. Elle est mise à jour périodiquement.

Somme des fiches Mérimée existantes sur le territoire du Parc, précisant les nouvelles et les mises à jour.

Contexte / Analyse

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale réalise des inventaires du patrimoine bâti traditionnel (<1948) de son territoire. Ces inventaires aident à révéler des édifices présentant une histoire riche et une architecture peu voire pas dénaturée. Ces inventaires peuvent être exhaustifs ou thématiques.

Une convention avec le service patrimoine culturel (Direction de la Culture) de la Région Nord-Pas de Calais est en cours de rédaction pour que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale puisse reverser ce type de bâtiments au sein de la base Architecture-Mérimée. Cette convention permettra de mettre à jour les fiches existantes et d'en créer de nouvelles, avec l'appui méthodologique de ce service.

Sur le territoire du Parc, c'est principalement le patrimoine industriel qui a fait l'objet, dans les années 90 d'un reversement à la base de données Mérimée. A l'avenir, la base

Mérimée intégrera également le patrimoine rural traditionnel, en premier lieu, du patrimoine bâti à pans de bois et torchis.

Limites d'interprétation

Le reversement des données dans la base de données Mérimée demande un travail plus fin d'analyse. Les données seront donc reversées seulement si un travail spécifique avec la Région sera réalisé (ex. du torchis).

Résultats

Sur le territoire du Parc, 82 bâtiments ont déjà fait l'objet d'un reversement à la base Mérimée. En 2015, 102 bâtiments ont déjà fait l'objet d'un reversement à la base Mérimée.

Service patrimoine culturel (Direction de la Culture) de la Région Nord-Pas de Calais Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer

Maisons Paysannes de France délégation du Pas-de-Calais

Yser Houck

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Inventaires architecturaux typologiques ou thématiques dans chaque PLU communal ou intercommunal

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site d'Architecture et Patrimoine \(Base Mérimée\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de mesures de protection réglementaire en vigueur sur le territoire et localisation

Description

Cet indicateur précise le nombre de bâtiments patrimoniaux faisant l'objet d'une mesure de sauvegarde :

- à l'échelle de la commune, qui mettrait en œuvre le permis de démolir ;
- dans les documents d'urbanisme au titre du L123-1-5-III-21°;
- au titre des Monuments Historiques (classement, inscription) ;
- intégrant une zone de protection réglementaire (secteur classé/inscrit, AVAP, etc.).

Cet indicateur révèle la qualité architecturale du bâti concerné, mais aussi la volonté des acteurs de la conserver, comme témoin d'une époque, d'un type constructif, etc.

Reprise, saisie et synthèse des données par commune.

Contexte / Analyse

La majorité des communautés de communes du territoire vont élaborer des documents d'urbanisme à l'échelle de leur territoire avant la fin 2015. Ces documents d'urbanisme sont l'occasion de protéger des bâtiments, préalablement identifiés car révélateurs d'une certaine identité du territoire concerné. D'autres outils sont à la disposition des communes : le permis de démolir en est un exemple et permet de limiter les destructions de bâtiments patrimoniaux encore présents. Des bâtiments ou des zones peuvent également faire l'objet de mesures de protection réglementaire portées soit par l'Etat, soit par les collectivités. Ces procédures sont longues à mettre en œuvre mais sont les véritables garants d'une protection des bâtiments patrimoniaux et d'une évolution adaptée au territoire ainsi qu'aux nouveaux modes de vie. Ces mesures permettent d'accompagner et d'engager une évolution harmonieuse du patrimoine.

Pour que ces mesures à visée réglementaire soient comprises de tous, elles doivent, quand c'est possible, être accompagnées d'actions de sensibilisation envers les habitants : participer à la réalisation de repérage, en analyser le contenu, le valoriser, etc.

En 2013, alors que peu de bâtiment sur le territoire avait bénéficié d'une nouvelle mesure de protection depuis quelques années, un bâtiment en torchis à Doudeauville a été inscrit aux Monuments Historiques en 2013. Des procédures d'Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sont également en cours.

Limites d'interprétation

Du fait du temps nécessaire à l'analyse du corpus des bâtiments repérés, il existe un décalage entre la réalisation des inventaires et leur intégration dans les bases de données nationales ou les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Résultats

Nombre de mesures de protection réglementaire en vigueur sur le territoire :

		2013	2014	2015	2016
Protection Monuments Historiques		99	100	102	102
		2013	2014	2015	2016
Protection au titre des PLUI		537	537	999	999
En 2016	Périmètres de protection				
AVAP – Site patrimonial remarquable		1			
Secteurs sauvegardés		1			

Sources : Services territoriaux de l'architecture et du Patrimoine 62-59

Communautés de communes

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017